Implantation de Wisterzée
Chaussée de Bruxelles, 35A
1490 Court-Saint-Etienne
010/61.26.64

Implantation du Neufbois
Rue du Neufbois, 11
1490 Court-Saint-Etienne
010/61.64.11

École communale de Wisterzée

Carnet de bord

2ème Primaire

Direction. : Mme Bernardine Seidel
ecoledewisterzee.dir@court-st-etienne.be

Secrétariat : Mme Katel Verhelst
ecoledewisterzee.sec@court-st-etienne.be

www.ecoledewisterzee.be
Facebook/Wisterzée

Horaire des cours

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi
Implantation de Wisterzée	De 8h30 à 12h05 Et de 13h35 à 15h15	De 8h30 à 12h05
Implantation du Neufbois	De 8h30 à 12h05 Et de 13h35 à 15h40	De 8h30 à 12h05

Procédure entrées et sorties d'école

A Wisterzée :

De 7h15 à 8h15 : les enfants sont déposés à la garderie.
De 8h15 à 8h30 : les enfants sont déposés à l'entrée de l'école. Un enseignant est présent au dépose-minute de l'entrée des Bleuets et à la barrière du côté de la chaussée de Bruxelles.
Les cours commencent à 8h30.

A la fin des cours, les enfants sortent en rang (sortie Bleuet ou chaussée de Bruxelles) et les parents attendent à la grille. Les enfants non repris sont automatiquement redirigés vers la garderie.

Au Neufbois :

De 7h15 à 8h15 : les enfants sont déposés à la garderie.
De 8h15 à 8h30 : les enfants sont déposés à l'entrée de l'école. Les enseignants sont présents dans la cour.

A la fin des cours, les parents attendent leur enfant à la grille.
Les enfants non repris sont automatiquement redirigés vers la garderie.

Afin de ne pas perturber la bonne concentration des enfants durant les heures de cours, aucun parent ne se rendra en classe. Merci donc de vous adresser auprès du Secrétariat ou de la Direction.

Court-Saint-Etienne, le 28 août 2023

Chers Parents,

Chers Enfants,

Après ces quelques beaux jours d'été, le moment est venu de reprendre le chemin de l'école.

Notre équipe éducative est heureuse d'accueillir votre(vos) enfant(s) pour cette nouvelle année scolaire et vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez ! Avec votre collaboration, nous nous efforcerons de rendre cette année scolaire aussi fructueuse que possible.

En 2023-2024, notre thème sera orienté vers la découverte **LA MUSIQUE**.
Bienvenue donc au « Wisterzik Festival! » ♬ De belles découvertes musicales nous attendent!

Chaque année, un carnet de bord nominatif est remis à chaque enfant.

Il reprend toutes les informations nécessaires pour une bonne organisation. Si certaines de vos questions restent néanmoins sans réponse, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

En complément à ce carnet, vous trouverez également une série d'annexes à compléter pour **le lundi 4 septembre 2022.**

Des réunions de rencontres « parents-enseignants » sont organisées en début d'année. Celles-ci ont pour but de vous informer du fonctionnement de la classe et des pratiques quotidiennes. C'est une belle occasion de rencontrer les enseignants de votre/vos enfant(s) et de poser vos questions.

Ces séances d'informations se dérouleront en classe et auront lieu :

3ème maternelles : 5 septembre à 18h
1ère primaires : 31 août à 19h
2ème primaires : 31 août à 19h30
3ème primaires : 18 septembre à 18h
4ème primaires : 4 septembre à 18h30
5ème primaires : 14 septembre à 18h30
6ème primaires : 14 septembre à 18h30

Aussi, j'attire votre attention sur votre bonne lecture de notre règlement d'ordre intérieur ainsi que notre projet d'établissement. Vous trouverez ces documents sur notre site internet www.ecoledewisterzee.be.

Merci de les lire attentivement et d'apposer votre signature sur le document annexe à ce carnet.

En juin dernier, nous vous annoncions le départ de Juf Eva. Depuis cette annonce, notre équipe et moi-même avons tout mis en œuvre pour assurer son remplacement. Nous accueillons une super enseignante qualifiée : Juf Florence rejoindra notre équipe dès la rentrée pour un mi-temps.

Pour les quelques heures manquantes, 12 heures exactement, nous sommes contraints de suspendre temporairement l'immersion dans plusieurs classes.

Cette suspension implique donc quelques ajustements de notre enseignement qui restera, aussi qualitatif mais sera assuré en français !

La réduction de l'horaire de néerlandais s'applique en :

P2A, à raison d'une période de 50 minutes sur la semaine
P2B, à raison d'une période de 50 minutes sur la semaine
P4A, à raison de deux périodes de 50 minutes sur la semaine
P4B, à raison de deux périodes de 50 minutes sur la semaine
P5A, à raison d'une période de 50 minutes sur la semaine
P5B, à raison d'une période de 50 minutes sur la semaine
P6A, à raison de deux périodes de 50 minutes sur la semaine
P6B, à raison de deux périodes de 50 minutes sur la semaine

Sachez que nous sommes pleinement conscients de la valeur de l'immersion linguistique dans le développement éducatif de nos élèves. Si des questions et/ou des préoccupations surviennent, nous vous encourageons à les partager avec nous.

Continuons sur des notes positives. Le chalet qui accueille les classes de 3ème et 4ème primaires fait peau neuve. Des travaux d'agrandissement et de rénovation ont eu lieu durant les vacances. Les classes sont désormais plus spacieuses, plus claires et plus accueillantes ! Quelle joie de pouvoir accueillir les enfants dans des nouveaux locaux. Des travaux de peinture auront lieu dans les prochaines semaines lors des congés scolaires.

Enfin, l'équipe éducative et moi-même prônons la communication. Pour ce faire, nous mettons à votre disposition divers moyens afin de faciliter nos échanges : le journal de classe, les adresses mails ainsi que notre ligne téléphonique.

Le journal de classe reste un outil précieux de communication entre l'enseignant et vous, parents.

Merci de le vérifier quotidiennement.

En complément au journal de classe, notre équipe a mis en place un nouveau moyen de communication.

Vous pourrez désormais contacter l'instituteur de votre enfant directement par email
Les adresses sont disponibles sur notre site internet : www.ecoledewisterzee.be/equipe-educative.

Cependant, quelques précisions sont à apporter :

- Les enseignants assurent une réponse endéans les 7 jours maximum.
- Ce canal de communication est mis en place dans le cadre d'un échange d'ordre pédagogique ou personnel concernant votre enfant. Les enseignants sont présents en classe pour les élèves en journée et ne seront en aucun cas disposés à gérer une urgence par mail.
- Les enseignants ne seront pas joignables durant les congés scolaires ni les week-end.
- Les demandes d'informations pratiques comme les excursions, les activités et animations, les repas, les garderies, les absences sont toujours à adresser au secrétariat à l'adresse ecoledewisterzee.sec@court-st-etienne.be
- La direction reste également disponible à l'adresse ecoledewisterzee.dir@court-st-etienne.be

Pour toute entrevue avec la Direction, il est préférable de prendre rendez-vous au préalable par mail à l'adresse

ecoledewisterzee.dir@court-saint-etienne.be

ecoledewisterzee.sec@court-saint-etienne.be

ou par téléphone au 010/61.26.64.

Je vous remercie de la confiance témoignée envers notre enseignement communal-immersion néerlandaise et vous souhaite d'ores et déjà une excellente année scolaire à l'école de Wisterzée-Neufbois !

Bernardine Seidel, Directrice

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

DOCUMENT DESTINÉ À INFORMER LES PARENTS D'ÉLÈVES SUR LA GRATUITÉ D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT

Document à remettre aux parents lors de toute inscription dans l'enseignement primaire ordinaire ou spécialisé

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence veut garantir à tous les enfants une école de qualité. Dans ce cadre, de nouvelles règles relatives à la gratuité scolaire sont entrées en application depuis la rentrée 2019-2020.

Ce document reprend les principales règles – nouvelles comme anciennes – relatives à la gratuité scolaire applicables dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quels sont les frais scolaires[1] que l'école de votre enfant peut vous réclamer ?

Une participation financière peut être demandée pour des activités organisées **durant le temps scolaire** uniquement dans les cas suivants :

- Les **cours de natation** (déplacements compris) ;
- Les **activités culturelles et sportives** (déplacements compris) ;
- Les **séjours pédagogiques avec nuitée(s)** (déplacements compris).

Aucun autre frais scolaire ne peut vous être réclamé.

L'école ne peut pas vous imposer un fournisseur ou une marque, mais elle peut demander qu'un vêtement soit d'une couleur précise. Si l'école souhaite qu'un logo figure sur un vêtement, elle vous fournit ce logo.

L'école peut également vous proposer des achats groupés, des frais de participation à des activités facultatives ou vous proposer de souscrire à des abonnements à des revues, en lien avec le projet pédagogique. Ces frais doivent correspondre au cout réel et ne sont **pas obligatoires**.

Les **frais liés aux temps extrascolaires** (temps de midi, garderies du matin et du soir) ne sont pas des frais scolaires et peuvent donc vous être réclamés si votre enfant est concerné.

Quelles sont les autres règles importantes à connaitre par rapport à la gratuité scolaire ?

Aucun droit d'inscription et aucune demande de services ne peuvent vous être imposés, que ce soit directement par l'école ou indirectement via un autre organisme (ASBL, amicale, association).

- Le journal de classe, les diplômes, les certificats d'enseignement ou les bulletins scolaires sont fournis gratuitement.
- **Aucun paiement ne peut transiter par votre enfant.**
- Votre enfant ne peut pas être impliqué dans le dialogue portant sur les frais scolaires et les décomptes périodiques.

[1] « Frais scolaires » : les frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

- Le non-paiement des frais scolaires ne peut **en aucun cas être un motif de sanction pour votre enfant** (refus d'inscription, exclusion ou toute autre sanction).
- Si l'école veut utiliser un manuel scolaire, un cahier d'exercices ou une revue comme support pour un cours, elle peut vous proposer de l'acheter. Si vous ne souhaitez pas l'acheter, l'école doit mettre ce support gratuitement à la disposition de votre enfant.

Comment l'école communique-t-elle avec les parents en la matière ?

- Une **estimation des différents frais** qui vous seront réclamés doit vous être remise, **par écrit**, en début d'année scolaire. L'école ne peut pas vous demander un forfait unique couvrant tous les frais de l'année scolaire.
- Des **décomptes périodiques** détaillant les frais vous seront communiqués durant l'année scolaire. **Seuls** les frais renseignés sur ces décomptes peuvent vous être réclamés.
- Lorsque les frais scolaires **excèdent 50 €,** vous avez la possibilité d'obtenir un **échelonnement de paiement** (sur demande).
- Les dispositions légales relatives à la gratuité doivent se retrouver dans le règlement d'ordre intérieur de l'école, sur les estimations de frais et les décomptes périodiques.

Que faire en cas de non-respect des règles de gratuité ?

Si vous pensez qu'une des règles en matière de gratuité n'est pas respectée, **nous vous invitons à rencontrer la direction d'école et/ou à en discuter avec vos représentants au Conseil de participation**. Vous pouvez également vous adresser à l'**Association de Parents** de votre école.

En dernier recours, une plainte peut être déposée auprès de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) :
✉ gratuite.ensobligatoire@cfwb.be

Plus d'infos sur : www.enseignement.be

Vous trouverez le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et toute information complémentaire sur le portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Enseignement.be) dans la rubrique : « De A à Z » → Gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire.

Nous souhaitons à votre enfant et à vous-mêmes une belle année scolaire.

Fabrice AERTS-BANCKEN
Directeur général

Nouveautés – modifications liées à la mise en place du tronc commun

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'Excellence, la réforme du tronc commun entend offrir aux équipes pédagogiques et à tous les élèves les moyens et les conditions pour améliorer encore notre enseignement, afin de tendre vers une meilleure maîtrise des apprentissages par tous les élèves et davantage d'équité.
Dans ce sens, de nouveaux référentiels de compétences sont d'application dans les classes de maternelles, première, deuxième, troisième et quatrième primaires.
Progressivement, ils seront intégrés aux élèves de 5ème primaire en 2024-2025, en 6ème primaire en 2025-2026.
Par la suite, également intégré en secondaire.
L'implémentation du tronc commun en P1-P2 engendre différentes modifications dans l'enseignement primaire:

- **L'éveil aux langues**

Chaque classe de maternelle, première et deuxième primaires bénéficieront d'une période hebdomadaire de 50 minutes d'éveil aux langues (dans notre cas, une autre langue que le néerlandais). Cet éveil aux langues sera dispensé par le titulaire. Les activités d'éveil aux langues consistent à découvrir, explorer et comparer une variété de langues, de divers statuts (langue de l'école, langue du voisin, langues européennes, langue des migrants, langues régionales…).
Ainsi, parallèlement à sa dimension linguistique et à son attention particulière au sonore, au chant et au rythme, l'éveil aux langues permet de s'ouvrir progressivement à d'autres cultures, contribuant à la visée d'une société davantage tolérante et ouverte.

Les périodes d'accompagnement personnalisé

Pour l'année scolaire 2023-2024, quatre périodes obligatoires d'accompagnement personnalisé sont comprises dans la grille horaire des élèves de P1-P2, deux périodes en P3-P4. Durant ces périodes, l'enseignement est partagé par le titulaire et un intervenant supplémentaire (un enseignant) au sein de la classe. Cet accompagnement permettra des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé. Il augmente les interactions avec les élèves et contribue à mettre en place un accompagnement plus intense et une observation plus fine des besoins des élèves. L'accompagnement personnalisé sera assuré par Madame Alice, Madame Céline et Madame Jenny.

Le dossier d'accompagnement de l'élève

Cette rentrée voit également l'entrée en application progressive du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), un nouvel outil de soutien pour les élèves connaissant des difficultés d'apprentissage. Celui-ci fonctionnera à l'image d'un passeport scolaire numérique qui accompagnera l'élève durant tout son parcours même s'il change d'établissement ou de réseau d'enseignement.
Un document informatif sur le DAccE est disponible sur www.ecoledewisterzee.be/dacce.

Obligation scolaire

Pour la rentrée scolaire 2022-2023 (circulaire n°8183 du 06/07/2021), l'obligation scolaire est appliquée à tous les élèves qui atteindront l'âge de **5 ans au plus tard le 31 décembre 2023.**

Elle concerne néanmoins tous les élèves inscrits à partir de la 3ème maternelle.

1) Les absences

Depuis l'année scolaire 2020-2021, les responsables légaux des élèves de 3ème maternelle doivent, à l'instar des élèves fréquentant l'enseignement primaire et secondaire, justifier les absences de leur enfant. Les directions doivent également appliquer, pour les élèves de 3ème maternelle, les mêmes procédures en termes de signalement des absences injustifiées que celles qui sont d'application dans l'enseignement primaire.

Les absences légalement justifiées
(document à compléter en annexe et disponible sur notre site internet)

Pour les **élèves de 3ème maternelle et dans l'enseignement primaire**, sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 1er degré (l'absence ne peut dépasser 4 jours)
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 2 jours)
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2e au 4e degré n'habitant pas sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 1 jour)
- la participation des élèves jeunes sportifs de haut niveau, espoirs sportifs ou partenaires d'entrainement à des activités de préparation sportive sous forme de stages ou d'entrainements et de compétitions. Celles-ci ne peuvent cependant pas dépasser 30 demi-journées, sauf dérogation.

Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents mentionnés ci-dessus doivent être remis au directeur ou à son délégué au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4e jour d'absence dans les autres cas.

En cas de non remise des documents dans les temps, l'absence de votre enfant sera considérée comme injustifiée.

Les absences non justifiées

Toutes les absences autres que celles légalement justifiées ou justifiées par le directeur (pour autant qu'elles relèvent d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève, ou de transports) sont considérées comme injustifiées.

Les vacances pendant la période scolaire ne sont pas considérées comme des absences justifiées.

Lorsque l'élève compte **9 demi-jours** d'absence injustifiée, le directeur effectue impérativement un signalement auprès du Service du Droit à l'instruction, **au plus tard le cinquième jour ouvrable scolaire qui suit.**

Vous trouverez un exemplaire du justificatif d'absence dans les annexes de ce dossier. Il est également disponible sur le site de l'école. www.ecoledewisterzee.be/documents-divers

Sécurité

Aux heures d'entrées et de sorties des classes, les abords d'écoles sont souvent confrontés à des embouteillages et à de nombreuses manœuvres. Des accidents impliquant des adultes et des enfants ont parfois été évités d'extrême justesse d'où ce rappel :

Le stationnement est interdit sur les passages pour piétons et sur les trottoirs.

A Wisterzée :

Chaussée de Bruxelles

Chaussée fortement fréquentée, le respect des limitations de vitesse (30 km/h aux abords de notre école) est malheureusement peu respecté. Nous insistons donc sur votre vigilance lors des entrées et sorties d'école.

Si vous êtes **Bleuets**

Au niveau de l'entrée des « Bleuets », un dépose-minute a été aménagé. Il permet donc de déposer vos enfants et par conséquent, de sécuriser l'ensemble des usagers et éviter les problèmes de mobilité.

Une zone de dépose-minute ne doit pas être confondue avec une zone de stationnement de courte ou longue durée. Afin que cette zone soit la plus efficace possible, il est donc primordial que chacun d'entre vous s'arrête pendant **le temps strictement nécessaire pour déposer ou embarquer son enfant.**

Si vous désirez accompagner ou aller rechercher vos enfants à l'entrée de l'école, je vous invite donc à vous stationner aux emplacements de parking prévus « Avenue des Bleuets ».

Je vous remercie donc d'être particulièrement vigilants lorsque vous déposez et venez récupérer votre enfant ainsi que dans vos manœuvres effectuées au sein du « kiss and ride ».

Au Neufbois :

Le parking à l'avant du bâtiment est exclusivement réservé à l'équipe éducative. De même, le parking de la maison maternelle est un parking privé.
Les rues aux alentours offrent des possibilités de stationnement sans risque.

Nous vous remercions de bien vouloir être particulièrement vigilants en évitant les comportements gênants qui peuvent créer des situations de danger.

Pour la sécurité des élèves, veuillez noter qu'aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul sans un avis écrit (mail, mot au journal de classe). Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.

conducteur, merci de respecter le code de la route (limitations de vitesse, stationnement aux endroits autorisés, laisser la priorité aux piétons sur le passage…).
Si vous êtes piéton, veillez à accompagner votre enfant pour traverser.

Natation

Les cours reprendront dès le mardi 6 septembre pour les élèves de 1PA et 2PA. Ceux-ci sont obligatoires.

Les élèves iront à la piscine le mardi.
L'année scolaire sera divisée en deux périodes :

- du 5 septembre 2023 au 23 janvier 2024 inclus pour les classes de 1PA et 2PA
- du 30 janvier 2024 au 25 juin 2024 pour les classes de 1PB et 2PB.

Pour chaque période, sera applicable un prix forfaitaire de 90,10 € (17 séances).

La natation reprendra donc le mardi 5 septembre pour les 1PA et 2PA.
Le paiement sera effectué via la plateforme de facturation.
Seul un certificat médical justifiera l'annulation du frais.

Pour rappel, le règlement de la piscine du Blocry précise que :
« Pour une hygiène maximale : Le port du bonnet est obligatoire et le maillot short est interdit.
L'accès à la piscine est interdit aux personnes atteintes ou suspectées de maladies contagieuses telles que des verrues.»
A noter : Il existe des chaussons vendus en pharmacie ou dans les magasins de sport protégeant les pieds.

Droit à l'image - Photos

Précédemment, vous avez complété un document concernant le « droit à l'image ». Celui-ci est valable pour toute la scolarité de votre enfant dans notre école. Il reste consultable au Secrétariat et peut-être modifié sur demande en début d'année scolaire.
Si votre enfant est nouveau dans l'école, ce document est joint à ce dossier.

Le lundi 18 septembre, déjà, nous accueillerons le **photographe** à Wisterzée et au Neufbois. Si le temps le permet, les photos seront prises en extérieur.
Tous les élèves seront photographiés, la pochette sera soumise à votre examen, l'achat n'étant pas obligatoire.
Il est toujours possible, sur demande à l'avance, de faire des photos d'identité.

Organigramme

Année scolaire 2023-2024

WISTERZEE

3ème mat A	Juf Lynn Vander Auwera 20/26 Mme Pascale Renard 6/26 Mme Alice Baurins
3ème mat B	Juf Katrin Vanaudenhove 20/26 Mme Pascale Renard 6/26 Mme Alice Baurins
1ère primaire A	Juf Céline de Hemptinne 18/24 Mme Mandy Van Der Stappen 6/24
1ère primaire B	Juf Sara Boels 18/24 Mme Céline Dedion 6/24
2ème primaire A	Juf Florence Wery 10/24 Juf Jenna Platton 7/24 Mme Dedion Céline 7/24
2ème primaire B	Juf Jenna Platton 17/24 Mme Dedion Céline 7/24

3ème primaire A	Mme Valérie Benoit 12/24 Juf Alexandra Duchesne 12/24
3ème primaire B	Juf Alexandra Duchesne 12/24 Mme Valérie Benoit 12/24
4ème primaire A	Mme Claire Liesse 12/24 Juf Patricia de Schaetzen 10/24 Marie Lefebvre 2/24
4ème primaire B	Juf Patricia de Schaetzen 10/24 Mme Claire Liesse 12/24 Marie Lefebvre 2/24

Organigramme

Année scolaire 2023-2024

NEUFBOIS

5ème primaire A	**Mme Mandy Van Der Stappen 17/26** **Meester Luk Platteau 9/26**
5ème primaire B	**Mme Nathalie Cornil 17/26** **Meester Luk Platteau 9/26**
6ème primaire A	**Mme Jenny Claus 18/26** **Juf Céline de Hemptinne 4/26** **Meester Luk Platteau 4/26**
6ème primaire B	**Mme Harmonye Goffin 18/26** **Juf Sara Boels 6/26** **Meester Luk Platteau 2/26**

Maitres spéciaux :

Mme Natalie Englebienne	Psychomotricité
Mme Sarah Philipsen :	Education physique
Mr Maury Clerck	Education physique
Mme Miana Rosato :	Citoyenneté et Philosophie
Mme Marie Lefebvre :	Citoyenneté et Philosophie
Mr Laurent Gouvaert :	Morale laïque
Mme Aline De Ryck :	Religion catholique
Mme Safiya Tamarante :	Religion islamique
Mme Malika Boudjadi :	Religion protestante

Périodes d'accompagnement P1-P2-P3-P4) :
Alice Baurins, Céline Dedion, Jenny Claus

Remédiations
Mandy Van der Stappen, Nathalie Cornil, Hamonye Goffin.

Frais scolaires
Année scolaire 2023-2024

Frais obligatoires :

Activités et sorties d'un jour : Maximum 45€ par an en maternelle
Maximum 60€ par an en primaire

Classes de dépaysement :	P1 et P2 : Classe de ferme	Maximum 220 €
	P3 et P4 : Classe de sport	Maximum 250 €
	P5 et P6 : Classe de neige	Environ 655 €

Une épargne mensuelle est organisée.
Les classes de dépaysement sont organisées tous les deux ans pour chaque classe.
Pour cette année 2023-2024, les élèves de P1 et P2 partiront en classe de dépaysement

Piscine de la P1 à la P4 : 90,10 €/année scolaire (17 séances)
Ce tarif comprend l'encadrement, le transport et l'infrastructure.

Une caution de 3,50€ est demandée pour le badge utilisé pour la comptabilisation des périodes de garderie. Ce montant est remboursé contre remise de celui-ci lorsque l'enfant quittera l'école.

Dépenses facultatives :

Garderies et études : 0,30 € le ¼ heure pour les habitants de Court-Saint-Etienne.
0,50 € le ¼ heure pour les non habitants de Court-Saint-Etienne.
(0,38 € pour le 2ème enfant et 0,30 € à partir du 3ème enfant)
Au-delà de 18h00, les frais de garderie seront multipliés par 4.

Repas chauds (potage, plat et dessert) : 4,20 € en maternelle
4,85 € en primaire

Potage : 0,55€ par jour

Activités parascolaires : Voir document reprenant la liste des activités.

Abonnements divers : Averbode, Zwijsen, Jde, Bayard… selon choix personnels

Photos scolaires : selon choix personnels

Autres : (Fancy Fair, souper, ventes diverses (chocolats, bulbes,…), …) selon choix personnels

Système de facturation – Badging

Depuis le 1er janvier 2020, la commune de Court-Saint-Etienne a opté pour un nouveau système de gestion des factures pour les repas chauds, les études, les garderies et autres frais scolaires.

Ce système est actuellement géré sur la plateforme APSCHOOL. Celle-ci permet à chaque parent de gérer les paiements des frais de son enfant et d'avoir accès, à tout moment, au récapitulatif des mouvements financiers via un code personnel. Pour approvisionner le compte et pouvoir réserver les repas et potages, un prépaiement en ligne devra être effectué. De cette réserve, les frais de garderie seront automatiquement déduits. Le paiement des autres frais (animations, piscine, classes de dépaysement,…) devra être validé sur la plateforme.
Le guide d'utilisation est disponible sur notre site internet : ecoledewisterzee.be/documents-divers/
La réservation des repas chauds et des potages doit être encodée par vos soins **pour le 15 du mois précédent**. Exceptionnellement, pour ce mois de septembre, le délai maximum est fixé au **lundi 4 septembre**.
J'attire votre attention que, passé ces délais, plus aucune demande ne sera prise en considération.

Le menu de septembre vous a été envoyé par mail. Celui-ci est également consultable sur le site de l'école www.ecoledewisterzee.be.

Si vous ne l'avez pas encore fait, n'oubliez pas d'accrocher le badge de votre enfant à son cartable.

Collations saines

Nous veillons à l'équilibre alimentaire de chacun des enfants. C'est pourquoi, tous les lundis, mercredis et vendredis, les enfants emporteront une collation saine (fruit, produit laitier, fruits ou biscuits secs,…). Nous vous invitons bien évidemment à faire de même pour les deux autres jours de la semaine.

Les sodas, chips,… ne sont pas autorisés.

Activités parascolaires à Wisterzée - Année scolaire 2023-2024

LUNDI

CESAM Nature (3Mat-3P)
Multisports de 15h30 à 16h20
Danses de 16h20 à 17h10
Prix : paiement par trimestre. Premier trimestre = 55€/11 séances.
2ème trimestre =60€/12 séances
Infos et inscriptions : www.cesam-nature.com/ateliers-parascolaires

ECOLE DE LANGUES
Atelier d'anglais (apprentissage ludique de la langue à travers des jeux, bricolages, chansons, ….)
3Mat-1P de 15h30 à 16h30
2P-4P de 16h30 à 17h30
Prix : 260€/an - 2 sessions
Infos et inscriptions : www.ecoledelangues.be/wisterzee

MARDI

L'ECOLE DU CIRQUE DU BRABANT WALLON
Circomotricité, initiation à la jonglerie, équilibre, ...
3Mat-1P de 15h30 à 16h45
2P – 6P de 16h45 à 18h
Prix : 235 €/32 séances
Infos et inscriptions : www.ecbw.be. Reprise le 11/09.

ACADEMIE
Initiation théâtre (2P) de 15h30 à 16h20
Théâtre (3P-4P) de 16h20 à 18h00
Prix : 25€/an (tarif unique par enfant peu importe le nombre de cours suivis à l'académie)
Infos et inscriptions : inscription via le site www.acarts.be à partir du 22/06

MARDI

LES ATELIERS DU LEZ'ARTS (Exploration artistique)
3Mat - 4P de 15h30 à 17h
Les petits artistes découvrent l'univers des arts plastiques en travaillant leur imaginaire et leur créativité. Acrylique, pastel, collages, écoline, brou de noix et multiples autres techniques au service de l'univers intérieur de l'enfant. Le but étant de prendre du plaisir à créer et à découvrir son potentiel créatif : L'enfant ne rapportera donc peut-être pas systématiquement des œuvres à la maison.
Prix : 180€/an (30 séances)
Infos et inscriptions via le site : www.lesateliersdulezarts.be.
Reprise le 12/09

JEUDI

ACADEMIE
Initiation théâtre (1P) de 15h30 à 16h20
Théâtre (3P-4P) de 16h20 à 18h00
Prix : 25€/an (tarif unique par enfant peu importe le nombre de cours suivis à l'académie)
Info et inscriptions : **!** Inscription via www.acarts.be à partir du 22/06

KINEO TENNIS
1P-4P de 15h35 à 16h30
Prix : 360€ / 31 cours
Infos et inscriptions : www.sportvital.be
Remarque : Le transport de l'école au centre de tennis peut être assuré par l'organisation Kineo Vital (60€/assurance).
Pas de garderie sur place. Les enfants sont à reprendre à 16h30 au tennis

VENDREDI

LES ATELIERS DU LEZ'ARTS (Exploration artistique)
3P - 4P de 15h30 à 17h
Les petits artistes découvrent l'univers des arts plastiques en travaillant leur imaginaire et leur créativité. Acrylique, pastel, collages, écoline, brou de noix et multiples autres techniques au service de l'univers intérieur de l'enfant. Le but étant de prendre du plaisir à créer et à découvrir son potentiel créatif.
Prix : 180€/an (30 séances)
Infos et inscriptions via le site: www.lesateliersdulezarts.be

Dates importantes de l'année 2023-2024

Obligatoire 2023-2024	
Rentrée scolaire	lundi 28 aout 2023
Fête de la Communauté française	mercredi 27 septembre 2023
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Mardi gras	mardi 13 février
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024
Lundi de Pâques	lundi 1er avril 2024
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 29 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 ***NOTE :*** *le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques*
Lundi de Pentecôte	lundi 20 mai 2024
Les vacances d'été débutent le	samedi 6 juillet 2024

Les dates des bulletins pour les primaires :

Bulletin 1 : 21 décembre 2023

Bulletin 2 : 28 mars 2024 (avec réunion de parents proposée par les enseignants)

Bulletin 3 : 8 juillet 2024

Une première réunion de parents sera prévue mi-octobre. Ce contact avec les enseignants de votre enfant permettra d'établir les premiers constats de son comportement. Seul le bulletin de comportement (envers les autres et face au travail) vous sera transmis.

Bien entendu, les enseignants restent disponibles sur rendez-vous en dehors de ces réunions.

Journées de formation obligatoire pour les enseignants :

Quatre journées de formation sont prévues durant l'année pour les enseignants. Les enfants seront en congé ces jours-là. Deux journées ont déjà été fixées au **1er et 2 février 2024.**

Les deux autres dates vous seront transmises ultérieurement.

Festivités

Fête de Noël : le jeudi 14 décembre 2023

Fancy Fair : le samedi 1er juin 2024

Le calendrier complet est consultable sur notre site internet www.ecoledewisterzee.be/agenda

ECOLES COMMUNALES DE COURT-SAINT-ETIENNE

N°

Je soussigné
Nom : ……
Prénom : ……...

Personne responsable de l'élève
Nom : ……
Prénom : ……

Inscrit dans la classe de …….année …….
Vous prie d'excuser mon fils / ma fille
Pour l'absence du …/…/…… au …/…/……

MOTIF
(cocher ou compléter)

☐ maladie de l'enfant
à préciser .....
(à partir du 3ème jour certificat médical obligatoire)

☐ décès dans la famille (preuve à joindre)

☐ convocation par une autorité publique (attestation à joindre)

☐ problème de transport (à expliquer)

.....

.....

.....

autre motif à expliquer en détail ci-dessous (le motif : ***RAISON FAMILIALE*** ne peut être accepté)

.....

.....

.....

.....

.....

Date : …../…../……. Signature

Emplacement réservé au certificat médical ou à l'attestation

Cadre réservé à la Direction de l'Etablissement

Justification acceptée ☐

Justification refusée ☐ motivation du refus : _____

Signatures parentales concernant les différentes informations de rentrée 2023-2024

Je soussigné(e) .....

responsable légal de , classe :

déclare avoir lu les documents suivants :

	Documents	Signatures pour prise de connaissance
Pour information	• Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) entré en vigueur au 1er septembre 2020	
	• Projet d'établissement entré en vigueur au 1er septembre 2019	
	• Frais et coûts scolaires par enfant	

Vous trouverez ce règlement ainsi que notre projet d'établissement sur notre site internet www.ecoledewisterzee.be .

En signant, j'accepte le règlement d'ordre intérieur de l'école et j'adhère au projet d'établissement proposé par l'équipe éducative de l'établissement scolaire.

Date et Signature

Liste des annexes à joindre à ce document et à rentrer au plus vite :

- Fiche récapitulative (à compléter et éventuellement corriger)
- Droit à l'image (nouveaux élèves)
- Retour à la maison et autorisation de sortie

Fiche récapitulative

Année scolaire 2023-2024

Identité de l'enfant Classe :

Nom et prénom :

Date de naissance : Groupe sanguin :

Adresse :

Autorité parentale :

Nom :

Lien de parenté :

Téléphone :

Adresse (si différente de l'enfant) :.....

.....

Nom :

Lien de parenté :

Téléphone :

Adresse (si différente de l'enfant) :.....

.....

Parents séparés : OUI - NON depuis ..... Mode de garde : .....

Frères et sœurs :

Prénom	Age	Prénom	Age
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Adresses mail (sur lesquelles vous recevrez les informations de l'école) :

Autorisation de transmettre ces adresses à l'Association de Parents : Oui - Non

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

Nom :.....Lien de parenté :.....Téléphone :.....

Nom :.....Lien de parenté :.....Téléphone :.....

Nom :.....Lien de parenté :.....Téléphone :.....

Santé

Nom et n° de tél. du médecin traitant :.....

Maladies antérieures de l'enfant ou opérations subies :

.....

.....

Allergies : .....

L'enfant est-il vacciné contre le tétanos ? **Oui – Non**

L'enfant peut-il participer aux activités proposées (sport, excursions, jeux, natation…) ? **Oui – Non**

L'état de santé de l'enfant nécessite-t-il des soins ou une surveillance particulière ? **Oui – Non**

.....

.....

.....

Nom-prénom :

Autres renseignements et données médicales que vous jugez importants de signaler :
(passé, quotidien, caractère, peurs, passions de l'enfant, problème de santé, épilepsie, asthme, diabète, problème de sommeil, port de lunettes ou appareil auditif, problèmes physiques ou psychiques, …)
……
……
……
……

Ses loisirs

Quelles sont ses activités extra-scolaires ……
……
Votre enfant aime-t-il lire ? ……

Sa scolarité

Votre enfant est-il : gaucher – droitier

Y a-t-il des personnes dans son entourage qui parlent le néerlandais ?
……
Y a-t-il quelqu'un pour l'aider dans ses devoirs en néerlandais ? souvent parfois jamais.
Est-il suivi par des professionnels en dehors de l'école ? : OUI - NON
Par quels praticiens (logopède, psychologues, psychomotricien, graphomotricien…) ?
……
Depuis quand ? ……
Pour quelle(s) raison (s) ? ……
……
……
……

Autres points à mentionner concernant la scolarité de votre enfant :
……
……
……
……
……

Numérique

Votre enfant peut-il avoir accès à un support numérique (ordinateur ou tablette) quelques minutes (max 30 minutes) par jour pour ses devoirs : Oui - Non

Si oui, de quel type de support s'agit-il ? Ordinateur fixe – Ordinateur portable – Tablette
Si non, serait-il envisageable que vous achetiez un de ces équipements ? Oui - Non

Je certifie que ces informations sont correctes.
A défaut, merci de corriger sur ce document (recto et verso).

Date : Signature(s) du/des parents

Etudes et garderies

Année scolaire 2023-2024

L'Administration communale de Court-Saint-Etienne demande une participation financière aux frais d'étude et de garderie, qui seront déductibles fiscalement.

Les périodes payantes sont:	A Wisterzée :	Au Neufbois
le matin	de 7h15 à 8h15	de 7h15 à 8h15
le soir	de 15h30 à 18h00	de 16h00 à 18h00
le mercredi	de 12h30 à 18h00	de 12h30 à 18h00

Les tarifs appliqués sont les suivants:

Habitant de Court-Saint-Etienne	Habitant hors Court-Saint-Etienne
0,30€/15 min	1er enfant : 0,50€/15 min 2ème enfant : 0,38€/15 min 3ème enfant : 0,30€/15 min

!!! Au-delà de 18h00, les frais de garderie seront multipliés par 4

L'encodage des présences

Lors de l'arrivée et du départ de l'enfant en garderie, le badge sera scanné à l'aide d'un smartphone que les surveillants auront en leur possession. Sur la plateforme de facturation, vous pourrez y trouver les détails des périodes durant lesquelles votre enfant a fréquenté la garderie.

Si votre enfant participe à une activité parascolaire, la période de facturation est suspendue pour la durée de celle-ci. Si l'activité parascolaire est supprimée à cause par exemple de l'absence du moniteur, les frais de garderie sont dus.

L'organisation des études et garderies

Le matin, le soir et le mercredi après-midi, les enfants sont pris en charge par les surveillants. Les études surveillées sont organisées de la 1ère à la 6ème primaire par les surveillants également et se déroulent les lundis, mardis et jeudis **(pas d'étude les vendredis)** de 15h30 à 16h20 à l'implantation de Wisterzée et de 16h00 à 16h50 à l'implantation du Neufbois

A Wisterzée, afin de garantir une certaine concentration et une ambiance de travail fructueuse, les enfants inscrits à cette étude ne pourront quitter la classe avant 16h20. Nous vous demandons donc de les récupérer uniquement au terme de celle-ci.

Au Neufbois, l'étude est obligatoire pour tous les enfants présents à la garderie.

Pour une bonne organisation, nous vous demandons également de prévenir le titulaire de votre enfant, via le journal de classe, si celui-ci, exceptionnellement, ne participe pas à l'étude.

Le mercredi, vu le nombre restreint d'enfants en garderie, ceux-ci sont rassemblés à l'école de Wisterzée. Un rang est organisé au départ du Neufbois et les enfants se trouveront sur l'implantation de Wisterzée à partir de 14h.

Je soussigné …… parent de l'élève

de à l'implantation de Wisterzée

inscrit celui-ci à l'étude le : lundi - mardi - jeudi (*)

Date et signature

(*) biffer la mention inutile

Retour à la maison

Année scolaire 2023-2024

Personnes mandatées pour reprendre l'enfant (en dehors des parents) :
N'oubliez pas les parents des amis de votre enfant et les grands frères/grandes sœurs)

Nom Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant

Carte de sortie :

Mon enfant peut quitter l'école seul :

Le lundi	O Après les cours	O Autre : ……..
Le mardi	O Après les cours	O Autre : ……..
Le mercredi	O Après les cours	O Autre : ……..
Le jeudi	O Après les cours	O Autre : ……..
Le vendredi	O Après les cours	O Autre : ……..

Une carte de sortie sera attachée au cartable de l'enfant.

En signant ce document, je décharge l'établissement de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors du périmètre de l'école.

Pour les cas exceptionnels ou en cas de changement, un mail ou une autorisation écrite via le journal de classe est **obligatoire**. **Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.** Sans cette autorisation, l'enfant ne pourra pas quitter l'établissement.

Merci de votre compréhension.

Nom Prénom : …….
Date : ……
Signature : …….

Court-Saint-Etienne, 2023-2024

Chers parents,

Nous avons le plaisir d'accueillir votre enfant à la bibliothèque au sein de l'école.
Une bibliothèque pour les élèves de 5ème et 6ème primaires au Neufbois a également été mise en place il y a 3 ans.

Nous nous permettons de vous rappeler les règles suivantes :

- Le prêt du livre est gratuit
- Chaque lecteur est responsable des livres empruntés pour une période fixée à 2 semaines.
- S'il désire garder son livre pour quinze jours supplémentaires, il en fera la demande dans les temps.
- Si un livre rentre abimé ou s'il est perdu, il sera remplacé par le même livre ou un livre équivalent. Nous conseillons l'utilisation d'un sac en plastique hermétique pour y ranger le livre. Cela évite les dégâts à cause d'une gourde qui coule, d'une banane écrasée,…
- Les livres seront rendus exclusivement à l'école.

Mme Kristel et Mme Sarah attendent avec plaisir la venue de votre enfant en bibliothèque !
Nous vous remercions de votre confiance.

Talon-réponse à remettre au secrétariat de l'école

Je soussigné(e)……. parent de :

NOM et PRENOM de l'enfant :

Date de naissance :

ADRESSE :

Classe :

AUTORISE / N'AUTORISE PAS (biffer la mention inutile) mon enfant

à emprunter des livres à la Bibliothèque de l'école de Wisterzée.

Date …….. Signature …….